

219C2012  
FR0000120164-FS0919

21 octobre 2019

**Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

<p><b>CGG</b></p> <p>(Euronext Paris)</p>
---

Par courrier reçu le 18 octobre 2019, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 octobre 2019, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG et détenir, à cette date, directement et indirectement, 37 408 416 actions CGG<sup>1</sup> représentant autant de de droits de vote, soit 5,27% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
UBS AG	29 852 116	4,20	29 852 116	4,20
UBS Switzerland AG	7 116 827	1,00	7 116 827	1,00
UBS Europe SE	437 682	0,06	437 682	0,06
UBS Securities LLC	1 791	ns	1 791	ns
<b>Total UBS Group AG</b>	<b>37 408 416</b>	<b>5,27</b>	<b>37 408 416</b>	<b>5,27</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CGG hors marché et d'une augmentation du nombre d'actions CGG détenues par assimilation, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Le déclarant a précisé détenir, au 16 octobre 2019, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 27 916 340 actions CGG réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1<sup>er</sup> alinéa) :

- 4 670 332 actions CGG faisant l'objet d'une faculté de rappel à tout moment par suite de la conclusion d'un prêt de titres portant sur lesdites actions CGG ; et
- 23 246 008 actions CGG faisant l'objet d'une faculté de rappel à tout moment par suite de leur transfert à titre de *collateral*.

Le déclarant a par ailleurs précisé détenir, au 16 octobre 2019, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 36 809 actions CGG (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1<sup>er</sup> alinéa) résultant de la conclusion d'un contrat « *equity swaps* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 11 octobre 2023 et portant sur autant d'actions CGG.

<sup>1</sup> Dont 1 791 actions sous-jacentes à des ADR.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 709 951 646 actions représentant 710 087 873 droits de vote.